

1) Les enjeux de la formation

Un automobiliste doit avoir des connaissances. Elles portent :

- Sur la réglementation routière présentée comme une sorte de contrat raisonnable que les usagers des voies publiques doivent respecter, dans leur propre intérêt, pour que la circulation soit sûre.
- Sur les capacités des conducteurs à connaître leurs limites affectées par diverses causes, notamment la fatigue et l'intoxication alcoolique.
- Sur les autres usagers afin de connaître les particularités de leurs comportements et de comprendre l'aspect social de la conduite.
- Sur les routes et leur environnement afin de pouvoir s'adapter avec le minimum de risques aux diverses conditions de la circulation.
- Sur l'insécurité routière et sur les principaux facteurs d'accidents afin que chacun comprenne quels sont les risques qu'il encourt et ce qu'il peut faire pour les diminuer.

L'automobiliste doit acquérir et développer des automatismes, des habitudes et des savoir-faire. Il doit pouvoir détecter rapidement les indices formels et informels, et grâce à cela, il doit pouvoir anticiper. Il doit être capable de prendre des décisions utiles et d'agir pour supprimer ou diminuer ces risques. Il s'agit également d'une éducation à la formation qui permettra de développer chez l'automobiliste des attitudes favorables à la sécurité.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Le permis de conduire est un outil indispensable, surtout lorsqu'on vit dans des villes peu desservies par les transports en commun. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un faible risque de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique sauront vous guider.

2) Déroulement de la formation :

Une **évaluation** sera faite. Elle permettra de faire un bilan objectif de vos performances et de faciliter l'estimation de vos aptitudes.

La **formation théorique** pourra être suivie par des entraînements sur DVD-tests, des cours avec un enseignant, par internet avec le code en ligne et avec le livre de code.

La **formation pratique** sera réalisée conformément aux différents objectifs des 4 grandes compétences du programme de formation REMC.

Après acquisition des différents objectifs, des examens blancs permettront d'apprécier votre niveau vis-à-vis de l'examen et de faire un dernier bilan de vos compétences, réalisé par rapport à la grille d'évaluation du permis de conduire.

3) Conditions de passage aux épreuves théoriques et pratiques

Selon la formule choisie lors de la signature de votre contrat de formation, l'établissement se chargera de vous inscrire à une session d'examen du permis de conduire après un nombre minimum de 20 leçons de conduite, (pour les élèves en boîte mécanique) un examen blanc favorable, et la validation des 4 compétences de formation pour l'épreuve pratique.

Pour la catégorie AAC, l'élève doit être âgé au minimum de 17 ans et avoir réalisé au minimum 1 an en conduite accompagnée.

Pour les catégories B et conduite supervisée, il doit être âgé au minimum de 18 ans. Tout candidat désirant se présenter à un examen, malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra présenter à l'épreuve en question après signature d'une décharge. En cas d'échec, l'établissement se réserve le droit de restituer au candidat son dossier.

4) Déroulement des épreuves :

✓ Épreuve théorique

Pour pouvoir se présenter à l'examen pratique, le candidat doit passer l'épreuve théorique du code, sauf si :

- Il a obtenu son code depuis moins de 5 ans ;
- Il est titulaire d'un autre permis de conduire depuis moins de 5 ans.

L'épreuve théorique générale est d'une durée approximative de 30 minutes. La date d'examen pourra être choisie parmi celles proposées par les différents centres organisateurs. Muni d'une convocation et de sa pièce d'identité en cours de validité, l'élève pourra se présenter au centre examinateur. Dans la salle, il sera installé à une table avec une tablette et des écouteurs.

Il sera guidé pour l'utilisation du matériel et répondra aux questions sur la tablette.

Pour un résultat favorable, l'élève devra obtenir au moins 35 bonnes réponses sur les 40 questions posées.

✓ Épreuve pratique :

Le jour J, un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité accompagnera l'élève à son épreuve d'examen du permis.

Elle dure 32 minutes. Les documents d'examen du candidat sont vérifiés.

Si l'élève a suivi une formation selon la formule de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite, son attestation de fin de formation initiale est vérifiée pour s'assurer qu'il a respecté la durée minimale d'un an de conduite accompagnée.

Un test de vue est réalisé. Le candidat en est dispensé s'il a passé une visite médicale préalable. En cas de test non concluant, l'examineur signale le résultat de ce test au préfet pour qu'il soit convoqué pour un contrôle médical.

Le test de conduite, d'une durée minimale de 25 minutes, comporte notamment :

- La vérification d'un élément technique du véhicule (à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule), une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours et une question en lien avec la sécurité routière.
- La réalisation de deux manœuvres différentes : un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière (marche arrière en ligne droite ou en courbe, rangement en créneau ou en épi, demi-tour ou rangement en bataille).

L'épreuve pratique permet d'évaluer les points suivants :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord de son véhicule
- Connaître et utiliser les commandes
- Prendre l'information, analyser les situations et s'y adapter
- Adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation du code de la route
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir les espaces de sécurité
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet
- Avoir une conduite économique et respectueuse
- Être courtois

Pour être reçu, le candidat devra obtenir au moins 20 points sur 31 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire (exemples : franchissement d'une ligne continue, circulation à gauche, non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt...).

circulation à gauche, non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt...).